



HAL
open science

Les mouvements xénophobes (années 1880-1930)

Laurent Dornel

► **To cite this version:**

Laurent Dornel. Les mouvements xénophobes (années 1880-1930). Histoire des mouvements sociaux en France: de 1814 à nos jours, La Découverte, pp.294-304, 2012, 978-2-7071-6985-3. <hal-01772047>

HAL Id: hal-01772047

<https://hal.science/hal-01772047v1>

Submitted on 28 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Laurent Dornel, « Les mouvements xénophobes (années 1880-1930) », dans *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, M.Pigenet & D. Tartakowsky (dir.), Éditions de la Découverte, 2012, p.294-304.

Les mouvements xénophobes (années 1880-1930)

Dès la première moitié du XIX^e siècle, ont coexisté en France deux prolétariats – l'un national, l'autre étranger – dont les relations, souvent conflictuelles, ont été déterminantes pour la structuration du premier et scandé l'histoire du mouvement ouvrier. Si des mouvements xénophobes sont attestés depuis l'époque moderne, le XIX^e siècle voit leur multiplication et, pendant les années 1880-1890, une nette intensification en particulier dans les milieux ouvriers. Loin d'être conjoncturelle, la xénophobie semble s'enraciner dans la jeune III^e République et même constituer un véritable système politique, social et culturel. Débordant en réalité les classes populaires, elle est un élément majeur des mouvements sociaux et de la vie politique jusqu'aux dernières heures de cette République mal née.

LA XENOPHOBIE, FORME DU MOUVEMENT OUVRIER

Une forte présence étrangère

Dès la Restauration et la monarchie de Juillet, les travailleurs étrangers sont présents en nombre en France. Chassés massivement en 1848, ils reviennent à partir du Second Empire : les flux migratoires entrants s'amplifient nettement, rendus indispensables par l'atonie de la natalité française et par le maintien d'une petite agriculture qui ne « libère » pas assez de bras pour l'industrie. Au milieu des années 1860, on compte ainsi plus 650 000 étrangers – l'immense majorité étant des travailleurs – ce qui représente 1,7% de la population totale. Au cours des premières décennies de la III^e République, les besoins de main-d'œuvre industrielle et agricole s'accroissent encore : le seuil du million d'étrangers est atteint au recensement de 1881. À la veille de la Première Guerre mondiale, on dénombre un peu plus de 1,15 million d'étrangers, formant 2,86% de la population totale. Italiens, Belges, Espagnols et Allemands représentent plus des trois quarts de cette présence. Plus de la moitié travaillent dans l'industrie, près de 40% se répartit entre l'agriculture, le commerce et la domesticité. Près de 51% sont recensés comme ouvriers, *stricto sensu*, contre 34% chez les Français. Mais nombre d'employés (19%), d'isolés (16,6%) et de chômeurs (3,2%) partagent en réalité la condition ouvrière.

En une trentaine d'années donc, se constitue un vaste (sous) prolétariat industriel et agricole étranger. Des années 1880 à la veille de la Première Guerre mondiale, les relations entre travailleurs français et étrangers sont complexes : les luttes communes, l'acceptation réciproque ou encore l'indifférence mutuelle et pacifique semblent comme reléguées par la fureur des violences, la permanence de la défiance, des rivalités tenaces, des haines parfois inouïes. Mais surtout, ce qui frappe, pendant toutes ces années, c'est la centralité jamais démentie de la question de l'étranger.

Une hostilité continue mais variables dans ses manifestations

La xénophobie ne commence pas avec la III^e République, loin s'en faut. Inscrite dans la continuité d'une hostilité ancienne, elle s'intensifie au cours de la période 1880-1914 pour laquelle on dénombre quelque 250 incidents de nature xénophobe [Dornel, 2004]. Un chiffre très en deçà de la réalité..

Elle s'exprime d'abord par des formes plutôt pacifiques de mécontentement (grèves, pétitions, manifestations). Mais elle est souvent très violente, comme en témoignent les très nombreuses rixes qui opposent ouvriers français et étrangers et peuvent se transformer en mouvements collectifs violents, pouvant mobiliser plusieurs centaines de protestataires. Dans quelques cas, ce genre d'action dégénère en véritable *chasse à l'homme*. Pour les années 1880-1890, on dénombre une douzaine au moins d'incidents de ce genre, dont ceux survenus en 1880 à Ravières constituent un exemple marquant [Dornel, 2007]. Enfin, viennent ce qu'à l'époque les autorités nomment des « troubles graves », c'est-à-dire des mouvements massifs de xénophobie, associant des groupes d'ouvriers et leurs proches à la population locale. Ces troubles se caractérisent bien souvent par des blessés graves et des morts : c'est ainsi qu'une trentaine d'Italiens sont morts entre 1881 et 1893, principalement dans le Midi. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les « Vêpres marseillaises » (juin 1881), les troubles xénophobes qui secouent le bassin minier de Lens d'août à septembre 1892, ceux d'Aigues-Mortes en août 1893 [Noiriél, 2009], les nombreuses émeutes anti-italiennes en réaction à l'assassinat du président Carnot par Caserio (Lyon en juin 1894, puis Grenoble et la région parisienne), ou encore les violences dans le bassin minier de Lens en mars 1901.

Ces mouvements collectifs se localisent en majorité sur les lieux de travail, tout particulièrement sur les chantiers (routes, chemins de fer), dans les carrières ou les sablières, mais aussi autour des mines, des usines ou encore dans les ports et docks. Mais des lieux, comportant une charge symbolique sont de plus en plus investis par les manifestants : mairie, (sous-)préfecture, Bourse du travail. La plupart de ces protestations sont fortement ritualisées (cortèges et défilés, cessation soudaine du travail ou grève plus durable), on y chante la *Marseillaise* ou des « refrains patriotiques » et on y arbore le drapeau tricolore. Les mouvements xénophobes s'inscrivent ainsi dans la culture de protestation des ouvriers, ils sont même, dans certaines régions et au tournant du XIX^e siècle, une des formes courantes du répertoire d'action du mouvement ouvrier. Leur efficacité peut être immédiate : les violences ont souvent pour effet de contraindre les ouvriers étrangers à quitter leur lieu de travail, voire à retourner par centaines ou par milliers dans leur pays d'origine. Devant la menace de grève, *a fortiori* en cas de grève, les employeurs, quand ils le peuvent, n'hésitent pas à renvoyer leur main-d'œuvre étrangère. Ainsi en septembre 1901, 600 Italiens sont contraints de quitter Thionville par le train et regagnent leur pays.

Une imprégnation variable

La Grande Dépression (1873-1896) exacerbe la concurrence entre ouvriers français et étrangers. Peu de secteurs professionnels échappent aux mouvements xénophobes, les plus sensibles étant ceux où les effectifs d'ouvriers étrangers sont les plus importants. Verriers et mineurs, dockers et terrassiers, ouvriers de la métallurgie ou des raffineries présentent une longue tradition d'hostilité aux travailleurs étrangers. Cependant, après le pic xénophobe des années 1880-1890, leur animosité s'atténue nettement, y compris chez les terrassiers, et les luttes communes se multiplient.

L'hostilité des ouvriers français envers les étrangers n'est pas imputable à un rejet de l'altérité pour elle-même : elle est davantage l'expression ou le moyen d'une différenciation sociale. Elle peut être créatrice d'une dynamique collective en ce qu'elle

exprime un refus de l'atomisation. Elle concerne ainsi plus volontiers les ouvriers pas ou peu qualifiés ainsi que ceux qui craignent un déclassement, par exemple face à de nouvelles techniques. De façon générale, plus l'intégration nationale et sociale des ouvriers français est faible, plus le rejet des étrangers est marqué. Cela ne signifie pas que certains milieux sociaux bien intégrés, comme la bourgeoisie intellectuelle, soient exempts de discours et comportements xénophobes, au contraire ; c'est parfois là que la haine de l'étranger est la plus forte, ou qu'elle s'exprime avec le plus de vigueur. Mais dans ce cas, la xénophobie relève d'une logique intellectuelle, psychologique ou politique et non d'une logique sociale et signifie surtout un rejet de la différence. Chez les ouvriers français, elle exprime plutôt un refus de la ressemblance, elle traduit la douleur sociale de la précarité, la négation de l'égalité dans la misère : par la violence et la stigmatisation, la xénophobie crée de la différence et aboutit à instaurer une relation de pouvoir entre Français et étrangers dans laquelle, pour reprendre les termes de Norbert Elias, les uns acquièrent (ou cherchent à acquérir) le statut d'*established* ou *insiders* (établis, installés) et les autres se voient attribuer celui d'*outsiders* (intrus, exclus, marginaux)..

La protection du travail national

Les revendications exprimées lors de ces mouvements sont assez limitées : la limitation ou l'exclusion de la main-d'œuvre étrangère, et parfois un contrôle renforcé des modalités d'embauche. Les ouvriers français veulent également que la préférence leur soit accordée et formulent l'idée de « quotas » de travailleurs étrangers. Globalement il s'agit d'exiger la protection du travail national. La disparition de formes archaïques d'organisation ouvrière comme le compagnonnage et l'arrivée massive de travailleurs belges, italiens ou espagnols transforment les formes anciennes du protectionnisme ouvrier. Ce dernier, qui se donne pour adversaires presque exclusifs les travailleurs de nationalité étrangère – souvent assimilés aux briseurs de grèves – se dote d'organisations spécifiquement consacrées à la promotion du « travail national » : *Ligue du travail* à Bordeaux (février 1888), *Ligue pour la Défense du Travail National* (présidée en 1894 par le député boulangiste parisien Paulin-Méry), ou encore *Ligue de Défense du Travail National* constituée dans le Nord en 1899 par Philippe Dannelly, ouvrier mouleur et ancien vice-président de la Chambre syndicale des ouvriers métallurgistes du bassin de Maubeuge.

Au cours des années 1880, les ouvriers français formulent une autre demande dont il est difficile de savoir si elle leur est propre ou si elle leur a été inspirée par certains parlementaires : la taxe. En mars 1886, des ouvriers marseillais votent ainsi une résolution qui stipule que « dans les chantiers, ateliers et usines privées, il sera prélevé un impôt sur les étrangers ». En 1888, à Grenoble, plusieurs centaines d'ouvriers organisent « un pétitionnement pour réclamer du Parlement une loi frappant d'une taxe de séjour les ouvriers étrangers ». Le protectionnisme ouvrier va très loin dans la formulation de ses exigences, et s'avère extrêmement proche du protectionnisme – entendu comme protection du travail national – tel qu'il s'exprime dans certains milieux politiques ou « savants ». Ses partisans ouvriers sont politisés. En 1888, par exemple, des liens sont tissés avec les milieux boulangistes : en mars, à Marseille, le vote de diverses résolutions est suivi d'une motion approuvant « la décision prise par la Ligue des Patriotes de mettre à l'index les maisons recevant des produits allemands ».

L'argumentaire insiste sur la concurrence à laquelle les étrangers, par leur simple présence, se livrent, et qui se traduit par une baisse des salaires : le thème de l'invasion est diffus dans la plupart des pétitions et couplé avec celui de la misère des ouvriers français,. Les plaintes soulignent souvent le fait que les travailleurs étrangers sont en règle générale célibataires, alors que les Français ont charge de famille. Le protectionnisme s'articule par

conséquent avec un patriotisme à l'occasion revanchard. Dans les très nombreuses pétitions qu'ils rédigent, les ouvriers français prétendent incarner le peuple (le terme de prolétariat n'apparaît pas), ils forment ce qu'ils nomment, comme à Marseille en 1893, « le parti des Français ».

Xénophobie et internationalisme

Le socialisme français, peu perméable au marxisme, n'a pas toujours fait sien l'internationalisme et a pu, parfois, céder à des rapprochements singuliers : en plein boulangisme par exemple, le flirt de certains socialistes avec les révisionnistes de gauche a donné lieu à une dérive chauvine, voire antisémite. Le courant guesdiste n'échappe pas à la tentation patriotique. Certes, l'article 4 du programme du Parti Ouvrier de France propose l'« interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers nationaux » et tient le patronat pour responsable des troubles qui opposent ouvriers français et étrangers. Mais en 1886, alors que la crise économique et sociale est vive, Jules Guesde dénonce la concurrence des ouvriers étrangers dans le *Cri du Peuple* (« Meurent les ouvriers français ! », 10 février). La dérive nationaliste est officialisée en 1893 par la transformation du Parti Ouvrier de France en Parti Ouvrier Français (POF). Par la suite, la doctrine officielle du POF ne change pas ; elle condamne inlassablement les patrons et réclame sans cesse un salaire minimum égal pour tous, sans distinction de nationalité. Mais Guesde conserve des positions ambiguës. Ainsi évoque-t-il, dans *Le Peuple* du 3 novembre 1900, « l'affamement de la grande France ouvrière » par le recours massif aux ouvriers étrangers : nulle part ceux-ci n'échappent totalement à la stigmatisation.

En réalité, qu'il s'agisse des organisations politiques ou syndicales, il y a toujours des tensions entre les instances dirigeantes et la base, entre les principes généraux et les pratiques locales. Ainsi, lors du 3^e Congrès de la Fédération des Syndicats, en octobre-novembre 1888, les délégués des terrassiers parisiens, des marbriers marseillais ou encore des ébénistes biterrois, demandent que soit réglementé et limité l'emploi des étrangers. En décembre 1906, à Longwy, est créé le syndicat des ouvriers de la Fonderie de Charency-Vezin, qui compte très rapidement 80 membres et qui est affilié à la Fédération Nationale de la Métallurgie. Parmi ses revendications figure l'exclusion des ouvriers belges.

Toutefois, grâce aux efforts des dirigeants et des militants, à l'action des socialistes belges et italiens qui, dans le Nord et dans le Midi encouragent les ouvriers de leurs pays à se syndiquer au prix parfois d'expulsions, l'internationalisme progresse, surtout à partir du milieu des années 1900, de manière variable selon les régions et les corporations. Ces progrès sont sans doute liés à la nette amélioration de la conjoncture économique, mais aussi à une syndicalisation croissante des ouvriers français et des travailleurs étrangers. Plus les qualifications sont importantes, plus le discours internationaliste semble présent, moins les ouvriers ont tendance à avoir des comportements xénophobes. Inversement, ces comportements sont les plus répandus chez les ouvriers les moins qualifiés (terrassiers, journaliers des ports, etc.) La xénophobie, d'une certaine manière, est fille de la misère. Enfin, les progrès de l'internationalisme sont liés à l'arrivée d'une nouvelle génération de travailleurs : à Marseille dès 1903, mais aussi en Lorraine à partir de 1911, Italiens et Français s'unissent contre les « Arabes » qui commencent à affluer.

NAISSANCE DE LA MATRICE XENOPHOBE

La constitution d'un nouveau discours social sur les étrangers

Jusqu'aux années 1880, la xénophobie ouvrière ne trouve pas de relais au sein des milieux bourgeois. Mais le très vif débat sur le protectionnisme, l'afflux d'étrangers dans les grandes villes, la prise de conscience du déclin démographique et l'exacerbation du nationalisme, conduisent de nombreux journalistes, démographes, statisticiens, criminologues, économistes ou encore juristes à se pencher sur la question des étrangers, qui devient alors un thème très à la mode. Des journaux de forte audience comme *Le Temps* et des revues prestigieuses comme *L'Économiste français* y consacrent de nombreux articles. Globalement, deux camps s'affrontent.

Les libéraux appuient sans réserve le recours à l'immigration. La doctrine libérale en ce domaine a été très largement définie par Paul Leroy-Beaulieu. Certes, dit-il en substance, il faut resserrer la surveillance autour des étrangers, portés naturellement à la criminalité, en leur donnant par exemple un état civil. Mais il estime que l'économie française a absolument besoin des travailleurs étrangers d'une part, à cause de la dénatalité, d'autre part, parce que les Français ne veulent pas faire certains travaux rebutants. De façon avantageuse, l'immigration, en fournissant une main-d'œuvre peu ou pas formée et abondante, permettra la promotion sociale et professionnelle des nationaux.

L'autre camp, plus nombreux mais plus hétérogène, dénonce inlassablement l'invasion dont la France serait la victime. Celle-ci se traduirait pas un « avilissement des salaires » et par une discrimination contre les ouvriers français eux-mêmes, les patrons préférant employer des étrangers... Le thème de l'invasion, est le point de départ d'un vaste processus de stigmatisation : les étrangers sont des criminels en puissance et représentent un triple danger économique, national et « moral ». Un danger économique, puisqu'ils concurrencent les Français, sont à l'origine de la baisse des salaires de ces derniers, et ne dépensent qu'une petite partie de leurs revenus dont une fraction prend la direction de leur pays d'origine. Un danger national : ils se livrent à l'espionnage industriel, leurs mariages avec des Françaises introduisent le « virus du cosmopolitisme », et ils échappent au service militaire. Danger « moral » enfin, parce que leur présence trouble la quiétude et l'harmonie originelle de la société française ; les étrangers seraient donc un facteur de dégénérescence pour la France. Pour le juriste Jean Laumonier, ils représentent le risque d'une « dénationalisation de l'individu », et de « sa dégénérescence ensuite ». Le discours peut même se médicaliser : « la présence des étrangers [...] augmente la misère [...], favorise le développement de la criminalité, de la prostitution et de beaucoup d'autres *maladies sociales* ». L'étranger, par conséquent, cause un tort considérable « à l'unité et à la vitalité de l'organisme social ».

La politisation de la xénophobie

Les étrangers sont désormais devenus un enjeu central de la jeune République. L'implantation du système parlementaire permet de fixer et d'unifier des pratiques xénophobes qui certes, existaient déjà, mais demeuraient diffuses et prises le plus souvent dans des enjeux locaux. En effet, ce discours est très largement repris et légitimé par les hommes politiques qui relaient les revendications de leur électeurat. Les débats politiques donnent ainsi une forme de justification à l'argumentaire xénophobe élaboré conjointement par les revendications ouvrières, les discours « savants » et l'essor de la presse qui a fait de la question des ouvriers étrangers un thème de prédilection. Entre 1883 et 1912, 35 projets de loi visant à taxer, limiter ou exclure la main-d'œuvre étrangère sont déposés à la Chambre des députés. À quoi s'ajoutent de nombreux amendements, enquêtes et rapports parlementaires, tous consacrés à la question du travail des étrangers. Par ailleurs, depuis 1882, députés et sénateurs ont entamé une réflexion sur le droit de la nationalité, qui

aboutit au vote de la loi du 26 juin 1889, considérée comme le premier véritable Code de la nationalité.

Le modèle social qui s'ébauche dans les années 1880 est articulé autour de quatre grandes questions : la réglementation du travail, le rapport salarial dans la grande industrie, la liberté syndicale et la politique du secours. De nouveaux droits sociaux et politiques sont donc octroyés. Mais la question est alors de savoir qui peut en bénéficier : comment déterminer les ayants droit ?

Leurs bénéficiaires « naturels » et prioritaires sont les citoyens. Or, en France, la citoyenneté est définie en grande partie par la nationalité. En clair, pour être citoyen, il faut être français. Par voie de conséquence, les étrangers en sont exclus. La logique du pouvoir rejoint ici les revendications des ouvriers français, qui, depuis le début des années 1880, réclament « la protection du travail national ». À tous les niveaux, ces derniers enregistrent donc des succès : en plus des renvois évoqués plus haut, de nombreux conseils municipaux et généraux prennent des mesures pour limiter la présence des ouvriers étrangers. Ainsi les conseillers municipaux parisiens adoptent-ils en juillet 1886 et en mars 1888 des mesures limitant à 10%, puis à 5% le nombre des ouvriers étrangers employés sur les chantiers de la ville. Malgré l'annulation de ce genre de décisions par le Conseil d'État, d'autres villes persistent dans des décisions similaires. En 1894, à Roubaix, en 1896 à Toulouse, Perpignan et Toulon, les ouvriers étrangers employés aux services communaux sont renvoyés.

De façon générale, la pression protectionniste et xénophobe des ouvriers français détermine largement la politique républicaine envers les étrangers. Cette politique repose sur le décret du 2 octobre 1888 et la loi du 8 août 1893. Le premier oblige tout étranger arrivant en France à faire une déclaration de résidence à la mairie de sa commune de résidence. Cette déclaration, qui est suivie d'une immatriculation sur un registre spécial, est conçue comme le préalable à une véritable identification des étrangers. La seconde, « relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national », contraint tous les étrangers « non admis à domicile, arrivant dans une commune pour y exercer une profession, un commerce ou une industrie » à faire une déclaration de résidence et à justifier de leur identité dans les huit jours qui suivent leur arrivée (art.1). Un pas important est franchi : la loi vise avant tout les travailleurs étrangers, différenciés désormais des autres étrangers. Il s'agit là de « la première étape dans la formation du travailleur immigré des temps modernes » [Noiriel]. Cette loi, dont l'application fut toutefois irrégulière, est complétée en 1899 par les décrets Millerand qui donnent aux préfets et sous-préfets les moyens de déterminer des quotas d'ouvriers étrangers,.

Cette politique plutôt restrictive et suspicieuse envers les étrangers est compensée par la loi du 26 juin 1889, qui facilite la naturalisation ; paradoxalement, la xénophobie ambiante conduit donc à la victoire du principe de l'assimilation. La naturalisation apparaît ainsi comme la meilleure solution pour régler le problème de l'immigration. Cette confiance envers le modèle assimilateur français est partagée par bien des juristes et par la plupart des hommes politiques. Pour eux, par la magie de la naturalisation, l'étranger accède à la civilisation française, se recouvre d'une deuxième peau qui efface son origine première... Mais ce modèle assimilateur cache de vastes niches xénophobes. L'hostilité à l'étranger redevenue courante semble se couler, sans que cela pose de problème, dans le moule républicain. La naturalisation est moins conçue comme un honneur que comme un baptême permettant d'effacer le péché des étrangers, c'est-à-dire leur condition même d'étrangers.

HERITAGES ET PROLONGEMENTS

La Première Guerre mondiale

La guerre, qui interrompt partiellement l'immigration, est toutefois marquée par le recrutement de 225 000 Européens (Espagnols, Portugais, Italiens, Grecs) et d'un nombre équivalent de travailleurs coloniaux (dont 78 500 Algériens, 35 500 Marocains, 18 250 Tunisiens, 49 000 Indochinois et 4500 Malgaches) et chinois (37 000). C'est contre eux que se déchaîne prioritairement la xénophobie (mais on ne sait pas grand chose des relations entre ouvriers français et étrangers pendant cette période) : des dizaines de rixes, parfois mortelles, opposent les ouvriers français parfois soutenus par les populations locales aux travailleurs « exotiques », qu'il s'agisse de Chinois, de Nord-Africains ou d'Indochinois. Ces incidents coïncident avec des campagnes de presse locales. Le séjour en France de dizaines de milliers d'« indigènes », placés le plus souvent sous l'autorité de cadres coloniaux, a eu pour effet d'intensifier la circulation des préjugés et des stéréotypes raciaux propres à la « situation coloniale ».

L'entre-deux-guerres : xénophobie, racisme et antisémitisme

Au lendemain de la Grande Guerre, l'immigration reprend de plus belle : 1,5 million d'étrangers sont recensés en 1921 et près de 2,9 en 1931. Leur proportion atteint alors 7% de la population totale, ce qui fait de la France le premier pays d'immigration du monde. Italiens, Espagnols, Polonais totalisent plus de la moitié des étrangers, suivis par les Belges, les Nord-Africains et les Suisses. Les zones industrielles et urbaines les plus proches des frontières, le Nord, l'Est, la frange méditerranéenne du Sud-Est, les régions de Paris et de Lyon, concentrent au début des années 1930 les trois quarts des étrangers. Encore ces statistiques ne rendent-elles pas compte de la diversité des flux : aux travailleurs immigrés destinés à l'industrie et à l'agriculture, s'ajoutent désormais des milliers d'individus de toutes professions (commerçants, artisans, mais aussi médecins...) fuyant les persécutions politiques et religieuses dont ils sont victimes en Italie, en Allemagne, puis, à la fin de notre période, en Autriche, en Tchécoslovaquie et enfin en Espagne.

De violentes manifestations xénophobes, dont l'inventaire reste à faire, ont lieu : si la conflictualité paraît relativement modérée pendant les années 1920 (incidents en 1921, 1924, 1926), en revanche elle s'exacerbe à partir de 1931, lorsque se font sentir avec les premiers effets de la crise économique. Dans le Nord des ouvriers belges du textile sont molestés, bombardés de pierres et de briques et jetés dans les canaux, l'un d'entre eux décédant suite à ses blessures. Si les violences physiques sont semble-t-il bien moins nombreuses qu'à la fin du XIX^e siècle, la xénophobie est tout aussi présente. Elle s'exprime par des projets de loi visant à protéger le travail national ou à taxer les employeurs des ouvriers étrangers : à la Chambre des Députés, 139 textes sont consacrés aux étrangers entre 1919 et 1930, et 200 pour la décennie suivante. L'argumentaire xénophobe qui s'était structuré dans les années 1880, est largement repris et amplifié pendant les années de crise par une presse d'une rare virulence (*Gringoire*, *L'Action Française*, *Je Suis Partout*). Sous la pression de l'opinion, des organisations syndicales et politiques (à l'exception longtemps des communistes), les gouvernements successifs, qui cherchent à réduire de plus en plus drastiquement les entrées à partir de 1927, renforcent considérablement le contrôle des frontières, accentuent la chasse aux clandestins, refoulent les chômeurs étrangers et multiplient les expulsions. En 1932, le directeur de l'Office central de la main-d'œuvre agricole constate qu'« une véritable vague de xénophobie semble balayer la France », tandis que Maurice Thorez et Marcel Paul stigmatisent devant le comité national de la CGTU « le courant xénophobe qui existe dans nos rangs ». C'est dans ce contexte qu'est adoptée, après une intense campagne de *l'Ami du Peuple*, journal

de François Coty, la loi du 10 août 1932 « protégeant la main-d'œuvre nationale », laquelle intègre en les étendant les décrets Millerand de 1899. Par la suite, médecins, avocats et commerçants obtiennent également des mesures fermant leurs professions aux étrangers. Si le Front populaire laisse aux travailleurs étrangers quelque répit, ce dernier est de courte durée. A partir de 1937, la « clameur xénophobe » [Schor, 1985] et la chasse aux « indésirables » finit même par emporter les communistes qui, à l'automne, reprennent le vieux cri nationaliste « la France aux Français ». Quelques mois plus tard, le gouvernement Daladier (avril 1938) officialise le tournant répressif ; Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, fait adopter entre mai et novembre une série de décrets qui exacerbent la répression à l'égard des immigrants et des réfugiés. C'est l'aboutissement d'une politique qui avait conduit à accroître les expulsions (140 000 Polonais renvoyés entre 1931 et 1936) et de manière générale l'arbitraire policier. Cette « politique national-sécuritaire, consistant notamment à renvoyer les immigrés pour résoudre le chômage, fait aussi office de politique sociale » [Noiriel, 2007].

Avant la Première Guerre mondiale, l'étranger c'était pour l'essentiel le travailleur immigré européen. S'ajoutent désormais deux autres figures de l'étranger tout autant rejetées : le juif et le (travailleur) colonial. L'antisémitisme général des années 1930, qui vise tant les juifs français que les réfugiés fuyant les persécutions, fait triompher la mise en équivalence entre juifs et étrangers établie par Drumont dans *La France juive* (1886). Quant au racisme colonial – acclimaté au territoire métropolitain à l'occasion de la Grande Guerre – il structure dorénavant les représentations collectives, comme en témoignent son triomphe lors de l'Exposition coloniale de 1931, les discours et pratiques visant les Indochinois et surtout les Nord-Africains travaillant en France.

CONCLUSION

La III^e République n'a pas inventé la xénophobie, mais c'est bien dans les années 1880-1890 que celle-ci, à partir de formes de protestations longtemps circonscrites aux milieux ouvriers, s'est constituée comme système. Les mouvements xénophobes de la fin du XIX^e siècle ne sont en rien anormaux : ils s'inscrivent dans un système discursif et politique général, structuré par un argumentaire xénophobe qui, tout en présentant des éléments invariants, s'enrichit – surtout après la Première Guerre mondiale – en intégrant notamment l'antisémitisme et le racisme colonial. Aux trois figures de l'étranger : l'immigré, le juif et le colonial, correspondent trois formes de rejet à la fois autonomes et reliées entre elles, qui s'expriment plus ou moins intensément selon les périodes, et dont l'incompatibilité avec les valeurs républicaines n'apparaît pas aux yeux de la majorité des Français. Si le droit de nationalité redéfini aux deux extrémités de notre période (1889, 1927) demeure – en dépit de certaines réserves – relativement ouvert en rendant possible la naturalisation, le lien étroitement noué entre citoyenneté et nationalité a fait de l'étranger un élément central du débat politique. Par ailleurs, la domination du pôle « national-sécuritaire » au détriment du pôle « social-humanitaire » [Noiriel, 2007] tout au long de la III^e République a légitimé, voire encouragé les manifestations sociales de la xénophobie. Le nationalisme, dont la République a fait une de ses composantes essentielles, trouve alors dans la xénophobie et l'antisémitisme deux modes d'expression privilégiés. Les discours haineux contre les « indésirables » et les « métèques », présentant les étrangers, les coloniaux ou les juifs comme des facteurs de dégénérescence de la nation, furent de plus en plus accompagnés par des mesures administratives visant à les contrôler beaucoup plus sévèrement, à les refouler voire à les expulser. En acceptant ou en encourageant ainsi l'idée d'une « France aux Français », la III^e République ouvrait la voie à Vichy.

Laurent DORNEL [ITEM-EA 3002/ Université de Pau et des Pays de l'Adour]

Sélection bibliographique

DORNEL L. (2004), *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Hachette Littératures, Paris.

DORNEL L. (2007), « Chronique de la haine ordinaire. Une rixe entre ouvriers français et italiens à Ravières (Yonne), en 1880. », *Diasporas*, n°10, Toulouse, p.105-111.

LEWIS M.D. (2010), *Les frontières de la République. Immigration et limites de l'universalisme en France (1918-1940)*, Agone, Marseille.

NOIRIEL G. (2007), *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e-XX^e siècle). Discours publics, humiliations privées*, Fayard, Paris.

NOIRIEL G. (2009), *Le massacre des Italiens : Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Fayard, Paris.

RYGIEL Ph. (dir), (2008), *Le Bon grain et l'ivraie : la sélection des migrants en Occident 1880-1939*, Publibook, Paris.

SCHOR R. (1985), *L'Opinion française et les étrangers 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, Paris.